

# L'accès aux pâturages

## Une approche économique de la mobilité

**Mélanie Requier-Desjardins**

Situé dans le sud du bassin du lac Tchad, l'Extrême-Nord du Cameroun est une zone rurale<sup>1</sup> dont les habitants pratiquent la pêche, l'agriculture ou l'élevage. En 1991, le rapport MINEPIA-SFC estime à 650 000 le cheptel des bovins de l'Extrême-Nord<sup>2</sup> et à 1 700 000 les effectifs des ovins et des caprins. L'élevage représente une source majeure de revenu pour 30 % de la population rurale. Des groupes socio-culturels différents pratiquent l'élevage, comme les Fulbe et les Tupuri dans la plaine du Diamaré, les Masa et les Musgum le long du fleuve Logone et les Shuwa au nord du lac de Maga. La plupart des exploitants agricoles possèdent quelques bovins, en plus des petits ruminants, comme épargne ou pour la traction attelée. Pour tous, la possession de troupeaux est le signe d'un pouvoir économique ou social ; les formes d'élevage peuvent être mobiles ou sédentaires.

L'eau constitue la contrainte principale pour les troupeaux : elle détermine l'itinéraire et le temps d'étape des troupeaux bovins transhumants. La brousse, ressource commune composée des espaces non cultivés autour des villages, est la ressource fourragère principale. En saison sèche, les troupeaux sédentaires reçoivent des compléments fourragers, les tourteaux de coton achetés sur les marchés. Les préfectures sont officiellement responsables des espaces de brousse mais en l'absence d'un plan d'aménagement du territoire, cette autorité est

---

<sup>1</sup> Dans la province de l'Extrême-Nord du Cameroun, 75 % de la population est rurale.

<sup>2</sup> Ces données incluent le cheptel des monts Mandara.

souvent déléguée aux chefs coutumiers. Ceux-ci sont historiquement les dépositaires du droit d'usage des terres sur leur territoire.

L'accès aux pâturages donne un droit d'usage sur l'eau et sur la ressource fourragère d'un territoire donné et pour une période donnée. On veut montrer qu'il existe des règles déterminant l'accès aux pâturages pour les éleveurs mobiles et évaluer si les déplacements des troupeaux ont un fondement économique.

Une soixantaine d'entretiens ont été menés dans le lamidat de Mindif<sup>3</sup> dans et autour de quatre villages : Katchel, Gagadjé et N'Garoua, dans l'arrondissement de Mindif, et Kolara dans celui de Moulvoudaye (fig. 1). Ils se sont déroulés en saison des pluies, auprès d'éleveurs et de bergers sédentaires et dans les campements des pasteurs. Des autorités coutumières comme administratives ont également été interrogées.

La zone de Mindif-Moulvoudaye est une zone d'agro-élevage extensif, caractérisée par la diversité des pratiques agricoles, d'élevage et de leurs interactions : on compte en 1996 plus de 24 000 têtes de bétail appartenant aux sédentaires. Le manque d'eau en saison sèche oblige certains éleveurs des villages à déplacer leurs troupeaux vers le Tchad au sud ou vers les « yaéré »<sup>4</sup> au nord. Ceux qui disposent d'un point d'eau permanent, souvent creusé par le projet agropastoral américain de développement entre 1981 et 1985, exploitent successivement les résidus de récolte et achètent les tourteaux de coton pour nourrir leurs animaux en saison sèche. En saison des pluies, la zone accueille des troupeaux transhumants.

Le point de départ des enquêtes concerne la mobilité et son organisation présente et passée. Les entretiens cherchent à retranscrire ce que les éleveurs mobiles doivent payer à chaque lieu d'étape. À partir de l'inventaire de ces différents prélèvements, on se demande s'il existe des règles d'accès aux pâturages. Une règle d'accès est une

<sup>3</sup> Le lamidat de Mindif existe depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. L'arrondissement de Mindif-Moulvoudaye lui a été superposé par le pouvoir central. Dans le cadre de la décentralisation, cet arrondissement a été divisé en deux : celui de Mindif et celui de Moulvoudaye.

<sup>4</sup> Situés au sud du lac Tchad, les « yaéré » forment une plaine d'inondation qui s'étend de part et d'autre du fleuve Logone, sur des territoires camerounais et tchadiens. Recouverts par les eaux de crue en saison pluvieuse, ils s'assèchent en saison sèche.

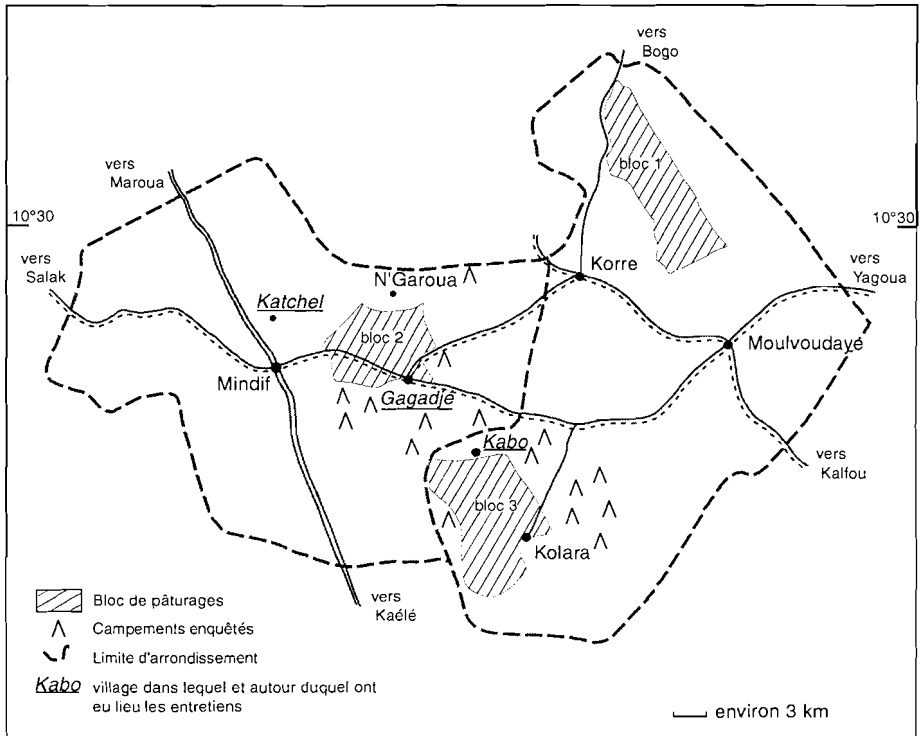


Figure 1  
Arrondissements de Mindif et de Moulvoudaye,  
blocs de pâturages contrôlés et localisation  
des campements de saison des pluies.

prescription qui définit quelles sont les actions autorisées, interdites ou obligées lorsqu'un campement s'installe en brousse sur un lieu d'étape<sup>5</sup>. À partir des coûts d'accès aux pâturages et des coûts en compléments d'alimentation, les enquêtes comparent les coûts fourragers des troupeaux sédentaires et des troupeaux mobiles.

<sup>5</sup> D'après la définition donnée par Schlager et Ostrom, 1992.

## ■ Mobilité ou sédentarité des éleveurs, place de l'agriculture

### *Migrations humaines et animales*

Dans la plaine du lac Tchad, les pasteurs sont souvent des migrants : la plupart des éleveurs interrogés dans les campements sont arrivés par le Nigeria. Les Fulbe Illaga sont venus dans la région de Mindif au début du XVIII<sup>e</sup> siècle avec leurs troupeaux : ils arrivaient de Sokoto<sup>6</sup> et prirent le pouvoir au moment du Jihâd lancé par Ousman Dan Fodio. Parmi leurs descendants pour la plupart sédentarisés, certains pratiquent toujours la transhumance de saison sèche dans les « yaéré ». Des enquêtes historiques ont été faites auprès des Fulbe Alijam, des Fulbe Adenko et des Arabes Shuwa, dans 12 des 25 campements enquêtés (voir tableau 1 pour l'échantillon des enquêtes).

Campements	Mindif	Moulvoudaye	TOTAL
recensés	16	22	387
enquêtés	8	17	25

Source : Enquêtes de terrain.

■ Tableau 1  
Les campements des deux arrondissements.

Les Arabes Shuwa présents dans la région de Mindif en saison des pluies sont arrivés de la région du Bornou il y a une quarantaine d'années : il ont substitué la transhumance Mindif-yaéré à la transhumance toujours existante Nigeria-yaéré en raison d'une spécialisation agricole dans leur région d'origine. Lorsqu'on remonte plus loin

<sup>6</sup> Voir Zeltner, 1953, p. 13.

<sup>7</sup> Scholte *et al.* en 1996 dénombrent 37 campements en provenance des « yaéré » dans la région de Mindif.

dans leur histoire, voici ce que rapporte un des anciens du lignage shuwa<sup>8</sup> :

« Il y a bien longtemps, du temps du père de mon père et avant l'arrivée de Rabeh, nous vivions à l'est du Tchad. Nous étions des pasteurs et des agriculteurs transhumants : nous avions seulement quelques bêtes en raison des maladies. À chaque étape en saison de culture, nous faisons de l'agriculture. Nous avons fui devant l'arrivée de Rabeh en contournant le lac Tchad par le sud et nous nous sommes installés au Nigeria. Nous avons dû combattre pour Rabeh puis les Français l'ont tué. Alors, certains d'entre nous ont cultivé et d'autres ont fait l'élevage ; ceux-là transhumaient en saison sèche dans les « yaéré » du Cameroun et retournaient au Bornou pour la saison pluvieuse jusqu'à ce que l'agriculture chasse définitivement les troupeaux. Nos frères cultivateurs sont restés là-bas et nous sommes venus ici, il y a plus de trente ans. »

Les Fulbe Adenko sont également venus du Nigeria et pour les mêmes raisons que les Shuwa ; dans des temps plus anciens, ils étaient agriculteurs et éleveurs au Niger. Aujourd'hui, certains membres du lignage sont agriculteurs, d'autres pasteurs, d'autres encore pratiquent les deux activités en alternance :

« Nos aïeux ont quitté le Niger et nos pères sont nés au Nigeria. Au Niger, ils cultivaient, ils élevaient des animaux pour lesquels ils faisaient des petites transhumances. Ils ont quitté le Niger à cause des animaux, il y avait des problèmes d'eau et de pâturages. Au Nigeria, on cultivait, on avait des troupeaux mais on ne transhumait pas. Depuis 24 ans, nous sommes au Cameroun : c'est ici qu'on a commencé à transhumer. »

Pour les populations de pasteurs, les déplacements des hommes sont conditionnés par la survie des animaux, condition de leur propre survie. Quatre campements de Fulbe Alijam sont arrivés du Nigeria à la suite de violences entre l'armée, les agriculteurs et les pasteurs. Ils sont une centaine de nouveaux venus à s'installer dans la zone de Mindif pour la saison pluvieuse.

<sup>8</sup> Les enquêtes qui se sont déroulées en *fulfulde* n'ont pas été enregistrées. Nous donnons ici la traduction de l'interprète : par l'acquisition de notions de langue *fulfulde*, nous avons été en mesure de contrôler une partie de la traduction au cours des entretiens.

Sous le terme de mobilité, nous distinguons les migrations qui interviennent dans des situations de crise politique, écologique ou économique et les transhumances qui sont des mouvements pendulaires et saisonniers, liés à la disponibilité en eau et en fourrage pour les animaux.

### *Les transhumances et la spécificité du milieu*

Les rythmes et les lieux de transhumance sont liés aux spécificités du milieu et aux règles établies entre les hommes pour l'utilisation des terres. Dans le bassin du lac Tchad, c'est l'absence puis l'excès d'eau qui conditionnent les déplacements des animaux, en l'absence d'aménagements hydrauliques et de fourrage artificiel ; les déplacements des bovins présentent deux particularités liées au milieu naturel lorsque nous les comparons aux mouvements classiques du bétail en zone soudanienne : la transhumance de saison sèche se fait majoritairement vers le nord et non vers le sud ; ce n'est pas la pression des cultures qui force les éleveurs à se déplacer en saison des pluies mais l'abondance de l'eau, des mouches et des moustiques vecteurs de maladies : les troupeaux à proximité du fleuve Logone viennent sur les pâturages exondés de la zone de Mindif.

En saison sèche, les transhumances qui partent de Mindif se font selon deux axes principaux (fig. 2) : le premier vers la plaine des « yaéré » au nord au Cameroun et au Tchad et le second vers le sud, dans les régions de Bongor, Pala et Léré au Tchad, et de Figuil au Cameroun. Le premier axe est actuellement le plus emprunté : son originalité tient à la présence du lac Tchad qui en fait un réservoir de pâturages en période de décrue et pendant la saison sèche. Le deuxième axe a pour destinations la partie sud du Logone-Chari au Tchad et la région des lacs le long du Mayo Kebi, au Tchad et au Cameroun. Il est en régression depuis une quinzaine d'années. Ces deux mouvements convergent en saison des pluies vers la zone de Mindif et de Doumrou (fig. 3). Ils existent depuis plusieurs générations et on constate une certaine régularité dans la présence des campements de saison des pluies : 16 parmi les 25 campements visités viennent à Mindif depuis plus de 20 ans et 5 depuis plus de 10 ans.

Les transhumants peuvent faire varier leur itinéraire sur chaque axe. Ils y sont contraints par l'état des pâturages, par les vols de bétail

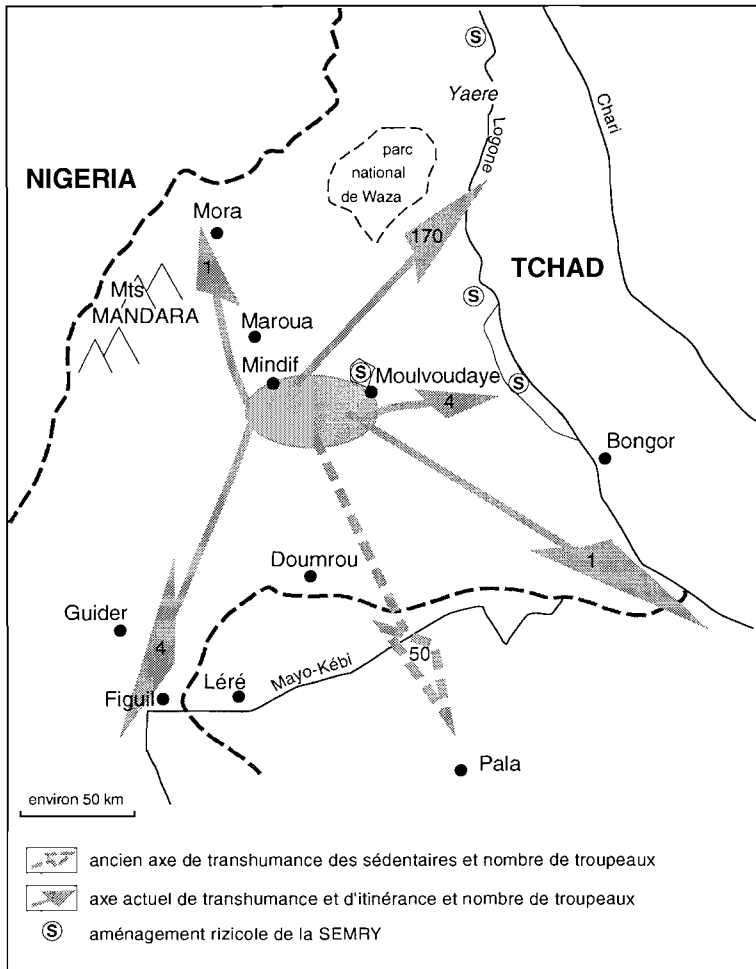


Figure 2  
La transhumance de saison sèche au départ de Mindif-Moulvoudaye.

(Scholte *et al.* 1996) et par la précarité des pistes à bétail. Il existe une carte officielle de ces pistes par l'arrêté 015 Minepia du 9 juin 1984, actualisé en 1988 (Letenneur *et al.* 1992). Cette carte ne mentionne pas les pistes traversant la plaine du Logone, à l'est du parc de Waza sur un axe nord-sud, régulièrement empruntées par les transhumants de l'axe 1. En situation de crise, lorsque la ressource fourragère n'est plus accessible ou lorsqu'elle se raréfie et lorsque

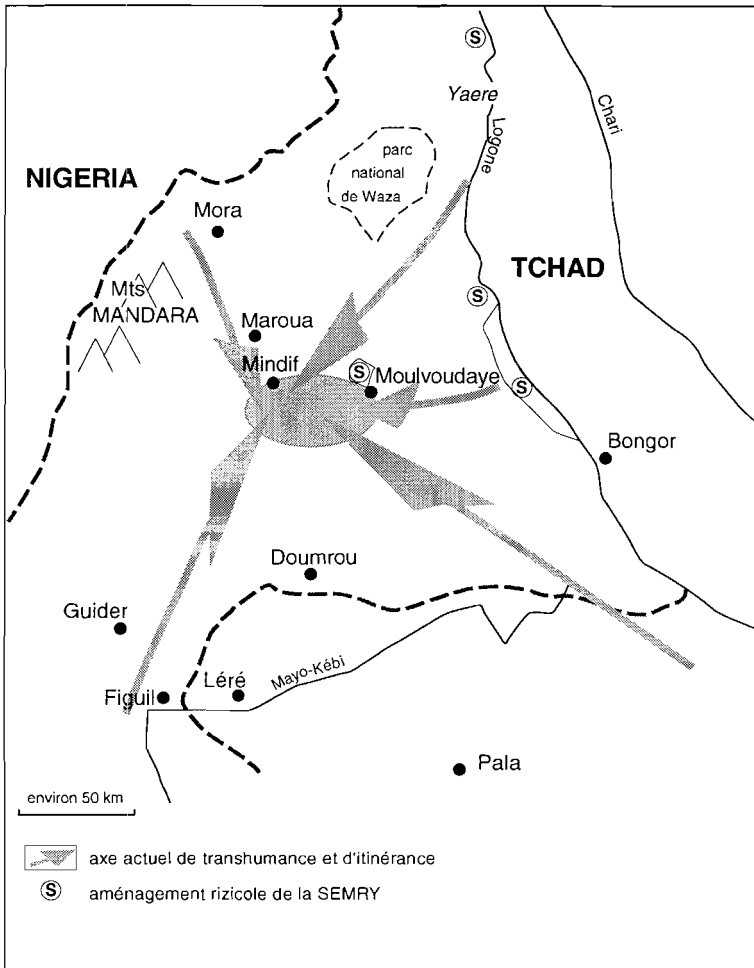


Figure 3  
La transhumance de saison de pluies  
vers Mindif-Moulvoudaye en 1997.

l'insécurité physique et les vols deviennent trop importants, les transhumants peuvent basculer d'un axe à un autre, migrer ou se sédentariser.

La transhumance des troupeaux est le mode de vie des éleveurs itinérants : ils se déplacent toute l'année au rythme des saisons. D'après les enquêtes, ils font en moyenne trois étapes prolongées au cours



de l'année. La transhumance devient un mode de gestion alternatif du bétail pour les éleveurs sédentaires : les éleveurs sédentaires qui transhument partent pour une saison, la saison sèche ou la saison des pluies ; dans leur région d'accueil, ils peuvent se déplacer. Grâce aux aménagements hydrauliques et à la production industrielle de tourteaux, certains éleveurs n'envoient plus leurs troupeaux en transhumance. La distinction entre éleveurs itinérants et éleveurs transhumants n'est pas toujours très nette du point de vue de la mobilité car les itinérants peuvent avoir un point d'ancrage dans un village. Nous les différencions en fonction de deux critères : le temps de mobilité (une saison ou l'année entière), et la composition des campements (campements composés de bergers, sans femmes ni enfants ou campements familiaux)<sup>9</sup>.

### *Cheptels itinérants et sédentaires de Mindif et de Moulvoudaye*

Le cheptel bovin de la province de l'Extrême-Nord est en régression entre 1980 et 1991 (Beauvilain 1989 et Letenneur *et al.* 1992) : les effectifs de l'arrondissement de Moulvoudaye présentés en évolution confirment cette tendance (tabl. 2). L'élevage est pratiqué majoritairement par les populations sédentaires fulbe, tupuri et guiziga des deux arrondissements, conjointement à l'agriculture.

Années	1973	1974	1976	1977	1981	1985	1986	1991	1996
Sédentaires	11 437	6 522	11 205	13 058	7 176	6 929	7 592	5 300	?
Itinérants	9 092	3 511	8 374	14 614	19 530	2 013	6 766	?	5 910

Sources : Centre zootechnique vétérinaire (CZV), délégation de l'élevage et enquêtes.

#### ■ Tableau 2

Évolution des effectifs nomades et sédentaires de Moulvoudaye <sup>10</sup>

<sup>9</sup> Nous reprenons la terminologie proposée par D. Reiss, 1996, qui différencie les éleveurs itinérants, les éleveurs transhumants et les éleveurs sédentaires.

<sup>10</sup> Les effectifs sédentaires se rapportent au Centre zootechnique vétérinaire (CZV) de Moulvoudaye alors que les effectifs nomades concernent le sous-secteur élevage de Moulvoudaye. Le sous-secteur contrôle plusieurs CZV.

Territoires de référence	Population sédentaire	Population itinérante	Cheptel bovin sédentaire	Cheptel bovin itinérant	Petits ruminants sédentaires	Petits ruminants itinérants
Lamidat 11	93 675	1 000*	24 716	12 842	?	1 500*
– dont arrondissement de Mindif	17 539	600*	6 768	6 932	10 352	600*
– dont terroir de Kolara	11 972	400*	7 120 <sup>12</sup>	5 910	?	900*
? : non disponible    * estimation globale d'après les enquêtes						

Sources : Centre zootechnique vétérinaire (CZV), délégation de l'élevage et enquêtes.

### I Tableau 3

Populations et cheptels en saison des pluies 1996.

## Les données quantitatives

En saison des pluies, la zone d'étude accueille des éleveurs itinérants, 12 000 bovins en 1996 soit la moitié du cheptel local (tabl. 3).

La région de Mindif est une zone d'accueil importante de la transhumance<sup>13</sup> en saison des pluies. Le cheptel itinérant appartient essentiellement aux pasteurs itinérants ainsi qu'aux éleveurs qui leur ont

<sup>11</sup> Les chiffres de population et de cheptel bovin itinérants à l'échelle du lamidat correspondent à la somme de l'arrondissement de Mindif et du terroir de Kolara car les campements de saison des pluies sont regroupés dans ces deux zones. À l'inverse, les chiffres de population et de cheptel bovin sédentaires à l'échelle du lamidat ne correspondent pas à la somme de l'arrondissement de Mindif et du terroir de Kolara : ils incluent l'ensemble des données de tous les terroirs des deux arrondissements Mindif et Moulvoudaye.

<sup>12</sup> Ce chiffre est obtenu par sommation de tous les animaux sédentaires vaccinés à Kolara. Le chiffre disponible à la délégation de l'élevage est de 2 120 pour le cheptel sédentaire et de 3 220 pour les cheptels transhumants des sédentaires et des itinérants, qui sont comptés ensemble. Cet écart conséquent, qui n'est pas la seule anomalie observée dans les chiffres recueillis relativise les données des statistiques officielles : il semble qu'il y ait une sous-estimation du cheptel.

<sup>13</sup> Cette zone d'accueil de saison des pluies semble se déplacer au sud dans la région de Doumrou, en raison d'une migration agricole tupuri et d'une forte présence en bovins sur les pâturages. Les Tupuri sont des agro-éleveurs qui, pour la plupart, viennent de la zone du Bec de Canard : les premières migrations tupuri dans la zone de Mindif datent d'une cinquantaine d'années.

confié du bétail <sup>14</sup>. Quelques troupeaux appartiennent à des éleveurs transhumants : ils viennent des villages dont les pâturages sont inondés par la crue du fleuve Logone et sont conduits par les bergers de ces villages. Les petits ruminants qui transhument avec les bœufs sont caractérisés par leur grande taille et leur aptitude à la marche : ils ne sont présents que dans les campements itinérants ; chez les sédentaires, ils restent à proximité des villages sous la garde des enfants.

De façon à différencier nettement le cheptel itinérant, la mention « cheptel bovin sédentaire » regroupe dans le tableau 3 les effectifs sédentaires avec ceux qui transhument en saison sèche. En 1996-1997, 56 troupeaux appartenant à des sédentaires, soit environ 5 000 têtes, quittent la zone en raison du manque d'eau à partir de décembre.

Les forts effectifs des pasteurs itinérants en 1977 et en 1981 sont dus à une migration nigérienne : certains s'installent dans le lamidat et se tournent vers l'agriculture, d'autres poursuivent leur route. On remarque l'impact du projet agropastoral de développement de Mindif-Moulvoudaye car il chasse les itinérants de la zone de 1982 à 1985.

### **Le projet agropastoral Mindif-Moulvoudaye et la diversification des types d'élevage**

Le projet agropastoral américain mis en place entre 1981 et 1985 avait pour objectif de restaurer les pâturages dégradés, grâce à la mise en défens de zones pâturables et un semis fourrager artificiel : trois blocs de pâturages soit 25 000 ha sont appropriés par le projet à cet effet et des systèmes de rotation des animaux sont organisés à l'intérieur des blocs. Un objectif associé est de sédentariser les cheptels transhumants par le creusement de mares artificielles et de favoriser les expériences d'embouche. Les pasteurs itinérants sont exclus de ce projet. Le projet se retire en 1985 après une évaluation négative : les blocs délimités restent réservés aux troupeaux des sédentaires mais ils ne sont pas entretenus et s'embroussaillent. De nombreux aménagements hydrauliques se dégradent à tel point que les troupeaux du bloc I repartent en transhumance de saison sèche à partir de 1994.

---

<sup>14</sup> Confier ou prêter du bétail sont des pratiques très développées entre pasteurs, bergers et sédentaires.

Le projet contribue à la diversification en cours des types d'élevage : l'élevage sédentaire d'emboche orienté vers l'obtention d'un profit immédiat se développe. La sédentarisation des troupeaux transhumants multiplie les formes d'élevage sédentaire extensif : aux élevages de capitalisation des revenus agricoles s'ajoutent des élevages laitiers et des élevages naisseurs. Les élevages mobiles restent des élevages naisseurs et laitiers bien que certains pasteurs pratiquent l'emboche sur pâturages naturels lorsqu'ils ont besoin de liquidités<sup>15</sup>.

### **Complémentarités et proximités entre élevage et agriculture**

L'élevage sédentaire est souvent un agro-élevage : la partie agricole de la concession peut être vivrière avec une utilisation des résidus de mil et de sorgho comme fourrage de saison sèche. La culture du coton peut servir à l'achat des tourteaux pour les animaux. En contrepartie, les troupeaux fument la terre. L'élevage transhumant est également un agro-élevage.

Parmi les pasteurs itinérants, 50 % ont une activité agricole saisonnière ou permanente dans leur famille proche. Pour les autres, il n'est pas rare qu'en remontant dans leur histoire on trouve un passé d'agriculteur. À l'inverse, de nombreux agriculteurs fulbe ont parmi leurs ancêtres des pasteurs qui ont nomadisé avant de se fixer et d'abandonner l'élevage. C'est le cas d'un *malum*, lettré et chef de village qui nous raconte son histoire :

« Nous sommes venus du Niger il y a 24 ans et nous avons marché deux ans avec un troupeau avant d'arriver ici. Au Niger, c'était la sécheresse : avec mon père et mes frères, on cultivait, ça ne donnait pas ; nos animaux mouraient à cause du manque d'eau : on ne pouvait plus faire la transhumance car les puits et les terres tout autour nous étaient refusés. Nous avons marché un an à travers le Nigeria et nous avons rencontré d'autres gens comme nous. [...] Nous sommes arrivés ensemble dans ce village : ses habitants étaient presque tous partis. J'ai laissé l'élevage et je cultive : j'ai gardé quelques vaches pour le lait. Parmi nous,

<sup>15</sup> Cette pratique a été constatée chez les Arabes Shuwa.

d'autres marchent toujours avec leurs troupeaux et vont dans les « yaéré » en saison sèche ; puis, ils reviennent ici cultiver en saison pluvieuse. »

Des recherches en développement menées à l'est dans la zone soudanienne ont montré la convergence d'activités pastorale et agricole distinctes vers des pratiques mixtes agro-pastorales (Clanet 1989). Au sud du bassin du lac Tchad, ces activités peuvent être menées en alternance dans des échelles de temps variables – saisons ou générations – comme de façon conjointe. Dans ces conditions, l'accès aux pâturages n'est pas seulement déterminé par des rivalités entre une activité agricole et une activité d'élevage mais résulte d'un phénomène de compétition entre éleveurs sédentaires et itinérants.

## ■ L'accès aux pâturages

Les enquêtes concernant les modes d'accès aux pâturages ont porté sur l'axe 2 (vers le sud), auprès des sédentaires du village de Katchel et sur l'axe 1 (vers le nord) dans les campements itinérants autour de Gagadjé et de Kolara. Les enquêtes menées à Katchel ont porté sur l'organisation de l'ancienne transhumance de saison sèche vers le Tchad.

### *Organisation de la transhumance de saison sèche, rôle du Kaydal et de l'Ardo*

Katchel est un village de bergers et d'éleveurs, essentiellement de culture fulbe bien que quelques familles tupuri s'y soient installées depuis quelques années avec l'aval du chef du village, le *Lawan*. Le village, composé d'une trentaine de concessions<sup>16</sup> dispose de la zone de pâturages la plus importante du lamidat après celle aménagée au

<sup>16</sup> 323 habitants sont recensés en 1997. Les chiffres concernant la population ont été recueillis dans les dispensaires de brousse car les résultats du dernier recensement ne sont pas toujours disponibles.

bloc 1 par le projet Mindif-Moulvoudaye. Ces pâturages regroupent les brousses des trois villages voisins : l'usage de ces pâturages leur est commun<sup>17</sup>.

Jusqu'en 1985-90, on trouve à Katchel des effectifs de bétail importants<sup>18</sup>. A cette époque, l'élevage est transhumant, en raison des effectifs et du manque de points d'eau permanents : tous les bergers quittent le village pendant huit mois, de novembre à juin, pour le Tchad. Les enquêtes menées à Katchel ont porté sur l'organisation de l'ancienne transhumance et sur le passage à la sédentarité de la plupart des éleveurs. Des données plus générales nous ont été transmises par un vieux *Kaydal*<sup>19</sup> dans la région de Mindif. Il nous a expliqué la transhumance vers le Tchad, son organisation et ses évolutions jusqu'à son abandon.

### Le départ

« Il y a plus de trente ans, j'étais le chef des bergers d'un même campement. [...] Mon rôle est de faire l'intermédiaire entre les chefferies, les services de vaccination et les bergers. Je passe prendre le laissez-passer au service de l'élevage, ce qui donne lieu à une kola de remerciement variant entre 500 et 1 500 francs CFA ; ce papier qui garantit la vaccination des animaux est obligatoire pour tous les déplacements d'animaux. Je forme aussi les jeunes bergers au métier. En cas de problème au cours de la transhumance, je suis responsable vis-à-vis des autorités pour l'ensemble du campement. [...] Au campement, il y avait jusqu'à cinquante bergers pour 25 à 35 troupeaux, chacun variant entre 50 et 100 têtes. Les bergers partaient avec quelques jours de décalage, ils faisaient la route à deux ou à quatre ; nous ne nous regroupions qu'à l'arrivée au Tchad. »

<sup>17</sup> Il en va autrement pour le ramassage du bois de feu : chaque habitant ne doit ramasser que le bois du terroir de son village.

<sup>18</sup> Il y aurait eu plus de 100 têtes de bétail dans chaque concession, d'après les enquêtes.

<sup>19</sup> Le *Kaydal* est le chef des bergers d'un ou de plusieurs villages pour la transhumance : il est choisi par les bergers pour sa connaissance du milieu et pour sa sagesse.

Les bergers pouvaient partir avec leur femme ; les femmes qui troquent le lait contre des céréales sont des intermédiaires privilégiés entre les villages et les campements tout au long de la route<sup>20</sup>.

## La route

« La plupart d'entre nous suivaient la même route chaque année, celle qui leur donnait accès aux points d'eau. Cette route ne passait pas souvent par les villages et les bergers ne se nourrissaient que du lait et de leur provision d'arachides. Arrivés à la frontière, nous payions celui qui est au bord du Mayo pour traverser, 1 500 F par troupeau et 50 F chacun pour monter dans la pirogue. »

## L'arrivée et les rapports avec les autorités

Une fois arrivés près de leur lieu de campement, souvent dans la région et sur le territoire du *Lamido* de Pala, les bergers se regroupent et envoient un émissaire au *Lamido*, le *Kaydal* ou l'*Ardo*<sup>21</sup> qui le salue et l'informe de leur présence. Une fois les campements installés, le *Sarki Sanu*<sup>22</sup> et des notables de la cour du *Lamido* viennent contrôler les papiers, le laisser-passer et la vaccination. Ils annoncent au *Kaydal* le montant de la redevance à payer au *Lamido* pour l'herbe des pâturages, ce qui donne lieu à une négociation : le montant final est variable, en moyenne 20 000 francs CFA par troupeau ou un taurillon. Le *Kaydal* est chargé de collecter l'argent dans le campement et de le remettre aux notables. Cet événement donne lieu à l'égorgeage et à la cuisson d'un mouton que bergers et notables

<sup>20</sup> Les femmes qui transhument n'ont pas un rôle explicite dans l'accès aux pâturages ; cependant, elles jouent un rôle très important par les liens sociaux qu'elles tissent dans les villages en vendant le lait. Les enquêtes n'ont pas porté sur cette dimension sociale des femmes et peu d'entretiens ont eu lieu avec elles.

<sup>21</sup> L'*Ardo* est le chef des bergers, l'équivalent du *Kaydal* dans les campements itinérants. D'après les enquêtes, il est l'intermédiaire officiel entre le campement et l'extérieur. Il négocie le montant des prélèvements pour l'accès aux pâturages et décide de sa répartition au sein du campement. En cas de conflit, il négocie avec les sédentaires ou avec les autorités locales.

<sup>22</sup> Le *Sarki Sanu* est le chef des troupeaux à la cour du *Lamido*. Il fait également partie des Services Vétérinaires.

partagent. En contrepartie, le *Lamido* assure leur protection et règle les conflits éventuels avec les agriculteurs. Dans la zone d'accueil, les campements peuvent se déplacer, ils peuvent également se scinder : lorsqu'ils changent de lamidat, ils paient de nouveau une taxe au *Lamido*, selon le système décrit ci-dessus.

## L'évolution

Après l'Indépendance du Tchad, une nouvelle institution apparaît dans la transhumance : le Service des Eaux et Forêts se superpose à la chefferie coutumière pour prélever un droit d'accès aux pâturages : le montant requis passe progressivement de 10 000 à 20 000 francs CFA par troupeau, somme contre laquelle on remet aux bergers un papier de libre circulation sur tout le territoire tchadien<sup>23</sup>.

Les comportements de transhumance s'individualisent : chacun vient prendre le laisser-passer pour son troupeau, le regroupement en grands campements disparaît. Les fonctions du *Kaydal* se restreignent à la formation des jeunes bergers qui l'accompagnent : chacun déclare sa présence au *Lamido* et paie sa taxe au *Sarki* et au Service des Eaux et Forêts. Avec la guerre civile à partir de 1979, certains ne se déclarent plus du tout et restent cachés en brousse. À ce moment, toute rencontre avec les autorités<sup>24</sup> ou avec les mercenaires peut donner lieu à un nouveau prélèvement. Les bergers, une fois passée la frontière, évitent les pistes régulières et se cachent par petits groupes en brousse :

« Sur les pistes, ceux qui pouvaient réquisitionner le bétail devenaient de plus en plus exigeants. Il y en avait toujours des nouveaux, avec des fusils. Nous avons cessé d'aller là-bas. »

Les éleveurs de Katchel cessent de transhumer à partir de 1985 : l'insécurité au Tchad, la sécheresse, une épizootie qui décime les troupeaux<sup>25</sup> et l'impact du projet agropastoral sont autant de facteurs qui expliquent l'arrêt de la transhumance vers le Tchad.

<sup>23</sup> Dans les faits, ce papier n'était pas toujours remis aux bergers : le Service des Eaux et Forêts pouvait ainsi revenir prélever plusieurs fois les mêmes campements.

<sup>24</sup> Chefferie, Service des Eaux et Forêts, police et armée.

<sup>25</sup> Notamment la peste bovine de 1983.



## Quels prélèvements aujourd'hui ?

Les enquêtes relatives aux prélèvements se sont déroulées dans 25 campements de la zone d'accueil de Mindif-Moulvoudaye : 21 campements itinérants<sup>26</sup> arrivaient des « yaéré » et 4 étaient des campements de transhumants<sup>27</sup> venant du sud-est du lac de Maga en raison des inondations de saison des pluies.

Des *Ardo'en*, des anciens et des bergers ont été les interlocuteurs principaux des enquêtes : celles-ci ont cherché à identifier les sommes payées dans chaque lieu d'étape, par troupeau ou par campement, le nom des prélèvements et leurs destinataires. À partir de l'inventaire de ces prélèvements (tabl. 4), on cherche à repérer s'il existe des règles d'accès aux pâturages.

Nom du prélèvement	Montant officiel	Montant négocié	Destinataire déclaré
<i>Garama nai</i> ou taxe sur le bétail	de 200 à 500 F CFA par tête de bétail	de 2000 à 5000 F CFA par troupeau ou de 10 000 à 15 000 F CFA par campement	les communes par l'intermédiaire de la chefferie
Taxe de transhumance	500 F CFA	3 000 F CFA	les communes
<i>garama hu'do</i> ou prélèvement pour l'herbe	0	de 1 000 à 5 000 F CFA par troupeau	les chefferies
Laisser-passer de transhumance	0	de 1 000 à 1 500 F CFA par troupeau	les centres vétérinaires
Contrôle vétérinaire	0	de 1 000 à 1 500 F CFA par troupeau	les centres vétérinaires
Taxe à l'achat et à la vente	de 400 à 700 F CFA par animal	de 400 à 700 F CFA par animal	les communes

■ Tableau 4

Les différentes taxes, leur montant et leurs destinataires sur chaque lieu de transhumance.

<sup>26</sup> Les 21 campements itinérants varient entre 3 et 10 *sare* (hutte familiale et famille réduite), entre 3 et 12 troupeaux : 18 campements sont constitués par des frères avec ou sans leur père, parfois accompagnés d'amis.

<sup>27</sup> Les campements de transhumants sont des campements variant entre 3 et 8 hommes venus sans leur famille.

### Définition du prélèvement : le lieu et les destinataires

Lorsque les transhumants et les itinérants ne font que passer sur un territoire, ils ne paient rien pour le pâturage mais lorsqu'ils s'arrêtent, ils s'acquittent d'une redevance auprès des autorités du lieu : les éleveurs interrogés parlent indifféremment de *garama naï* ou de *garama hu'do* pour désigner ce prélèvement. Il n'y a pas de différence dans les montants prélevés auprès des éleveurs selon qu'ils sont itinérants ou transhumants.

Le prélèvement est relatif à un lieu, à un ou plusieurs destinataires et il a lieu pour une période donnée. Les lieux d'accueil des transhumants et des itinérants qui sont des zones de brousse sont coutumièrement gérés par les chefferies. Ces espaces font partie du domaine de l'État dont les administrations locales sont les préfectures et les communes. Ces institutions déterminent les prélèvements auprès des éleveurs mobiles et se répartissent la perception dans les espaces d'accueil : dans la définition de ces prélèvements, il semble qu'il y ait une confusion entre l'ancien impôt sur le bétail et la nouvelle taxe sur l'utilisation des ressources naturelles renouvelables. Une absence de coordination entre la chefferie et les administrations locales se manifeste par la multiplication des prélèvements auprès des transhumants et des itinérants. Les éleveurs mobiles contribuent au financement des structures étatiques locales et coutumières mais la plupart des villageois ne bénéficient pas de ces apports monétaires.

En matière d'imposition sur le bétail, on distingue schématiquement trois périodes :

- la période antérieure à l'Indépendance : la chefferie est toute puissante en matière d'imposition de taxes sur le bétail. C'est le *Lamido* qui fait la loi par l'intermédiaire de ses notables et en particulier du *Sarki Sanu*. Les autorités coloniales qui s'appuient sur la chefferie pour asseoir leur autorité ne touchent pas à ce domaine réservé ;
- la période qui va de l'Indépendance à 1994 : ce sont les communes qui perçoivent désormais l'impôt. L'impôt est forfaitaire avec une majoration pour les propriétaires de bétail, en fonction de la taille des troupeaux. Il est prélevé par les notables du *Lamido*. Le montant collecté est reversé à la commune. Une partie de l'argent rémunère de fait la chefferie, les communes, les préfectures et sous-préfectures ;

– depuis 1994, l'impôt forfaitaire a été remplacé par un impôt libérateur dont les communes rurales fixent l'assiette dans des limites fixées par la Loi de Finances : dans la plupart des cas, cet impôt est en cours d'élaboration.

Dans la loi du 28 janvier 1994 portant régime des forêts<sup>28</sup>, de la faune et de la pêche, l'article 8 reconnaît un droit d'usage des produits des forêts aux populations riveraines et l'article 10 autorise l'émission de droits et de taxes sur les forêts par décrets des administrations chargées des forêts. Aucun décret de ce type n'a été identifié sur le terrain.

Le flou et l'aspect informel de ces prélèvements est paradoxalement un facteur de stabilité des arrangements : chaque partie peut y trouver son compte, les autorités dans le prélèvement et les pasteurs et les transhumants dans la négociation.

### Les négociations

L'accès aux pâturages donne lieu à la perception de prélèvements dont le montant préétabli n'existe que comme base de négociation : la négociation est la discussion engagée entre les éleveurs mobiles et les autorités sur la somme à payer en contrepartie de l'accès aux pâturages. Les enquêtes montrent que les montants finaux sont liés à l'ancienneté du passage des éleveurs dans ces lieux : selon les deux extrêmes donnés par les enquêtes, un transhumant qui revient depuis plus de 50 ans ne verse plus rien aux autorités alors que les pasteurs migrants récemment arrivés ont donné jusqu'à trois fois le montant payé par les autres éleveurs sur le même lieu. Un refus de négocier entraîne le départ immédiat des transhumants, sans conséquence pour l'année suivante.

Les négociations se font entre les *Ardo'en* et les représentants des autorités lorsqu'ils passent dans les campements pendant la période de pâture. Pour les nouveaux arrivants, la négociation peut être précédée par des prises de contact avec l'autorité coutumière du lieu : les nouveaux campements ne viennent s'installer dans une brousse que lorsqu'ils y ont des appuis, soit parmi les transhumants ou les itiné-

---

<sup>28</sup> Selon la définition donnée par la loi, les savanes arborées et arbustives sont considérées comme des forêts.

rants des campements réguliers, soit parmi les villageois – souvent parmi les commerçants. Ces appuis leur servent d'intermédiaires et de sources d'information.

Nous différencions la négociation des prélèvements relatifs à l'accès aux pâturages et les liens d'amitié tissés au fil des ans entre des éleveurs mobiles et des éleveurs sédentaires. Ces liens jouent un rôle non négligeable dans l'accès aux pâturages et dans son coût.

### **Les relations d'amitié : confier ses animaux**

L'ancienneté d'un campement sur un lieu d'étape se traduit par des relations d'amitié et de confiance avec certains habitants. Les relations d'amitié s'entretiennent souvent à partir de prêts de bovins, par des visites et par des dons de lait : les transhumants et les itinérants se rendent fréquemment visite d'un campement à l'autre et vont saluer leurs connaissances au village. Lors des enquêtes, nous avons constaté que dans tous les troupeaux<sup>29</sup> des animaux, parfois un troupeau entier, sont confiés aux éleveurs mobiles. Ils appartiennent à des sédentaires comme à des transhumants, à des parents comme à des amis. L'ensemble de tous les propriétaires des animaux d'un même campement constitue son réseau de relations privilégiées ; il peut s'étendre en ville et au delà des frontières camerounaises.

En choisissant d'aborder les relations entre éleveurs mobiles et sédentaires par le biais des prélèvements et des négociations, les enquêtes ont occulté la dimension historique et explicative des liens de parenté, les échanges informels entre les campements et les villages et leur rôle dans l'accès aux pâturages et à l'eau : les accords relevant de la parenté supposés stables ne sont pas explicitement différenciés des accords plus économiques entre des parties indépendantes, *a priori* plus instables. Au travers des régularités mentionnées, des règles d'accès apparaissent mais elles ne se formulent pas clairement. Leur coût appréhendé au travers des prélèvements peut permettre de discuter sur l'efficacité de la mobilité pastorale.

---

<sup>29</sup> sauf dans ceux des migrants arrivés du Nigeria.

## Comparaison des coûts avec l'élevage sédentaire

L'efficacité d'une activité n'existe que par rapport à un mode alternatif de production : pour juger de la pratique de la mobilité, nous la rapportons à celle de la sédentarité ; plus précisément, nous comparons le coût d'un élevage sédentaire au coût d'un élevage itinérant. On se limite aux coûts sans considération des bénéfices : les élevages enquêtés sont des élevages naisseurs et on fait l'hypothèse d'un taux de fécondité identique chez les troupeaux sédentaires et itinérants étudiés<sup>30</sup>. Les coûts d'accès des troupeaux itinérants ont été abordés par le biais des prélèvements ; les coûts correspondants pour les troupeaux sédentaires sont les coûts liés à l'alimentation des troupeaux.

### *Coûts en alimentation de l'élevage sédentaire et éléments de comparaison*

Les coûts concernant l'alimentation des bovins chez les sédentaires sont diversifiés : ils se composent de l'impôt sur le bétail, des coûts en résidus et en tourteaux et des coûts de l'eau (tabl. 5).

L'eau est présente partout en brousse pendant la saison des pluies. En revanche, pendant la saison sèche, seuls les aménagements hydrauliques, mares et retenues d'eau permettent aux éleveurs sédentaires d'avoir accès à un point d'eau permanent<sup>31</sup>. L'accès à ces aménagements hydrauliques peut être réglementé, ce qui garantit un entretien et empêche la dégradation des bords et la disparition du point d'eau<sup>32</sup>.

<sup>30</sup> Les enquêtes ont tenté d'approcher la fécondité des troupeaux sédentaires et mobiles de façon qualitative : la fécondité des troupeaux est liée à la qualité de l'alimentation et lorsque les troupeaux sédentaires sont correctement complétés, ils sont aussi féconds que les troupeaux mobiles. Un deuxième critère à prendre en compte est celui du savoir-faire de l'éleveur.

<sup>31</sup> À Mindif-Moulvoudaye, ces aménagements sont au nombre de douze sur les deux arrondissements, exécutés par le projet américain agropastoral de développement. Il y a également une retenue d'eau artificielle à Moulvoudaye.

<sup>32</sup> Le travail du Projet Développement Paysannal et Gestion de Terroirs (DPGT) à la Sodocoton est pionnier dans ce sens.

Des associations formées au niveau du village s'occupent de la gestion de ces points d'eau, comme dans l'exemple ci-dessous :

Gagadjé est un village d'agro-éleveurs situé à proximité de Mindif. La mare artificielle est une mare pour la saison sèche. Pour éviter l'affaissement des bords, des motopompes sont destinées à remplir les abreuvoirs creusés à proximité ; les utilisateurs doivent verser une cotisation mensuelle pour l'entretien de la motopompe, pour le carburant et pour le salaire du responsable de ce matériel. Les éleveurs sédentaires sont les utilisateurs de cette mare<sup>33</sup> et paient pour l'accès à cette eau.

L'impôt sur le bétail donne implicitement aux sédentaires un droit de libre utilisation de la brousse environnante. L'impôt est officiellement de 300 francs CFA par tête mais comme dans le cas des transhumants et des pasteurs, il donne lieu à des négociations dont le montant final varie autour de 5 000 francs CFA par troupeau. En saison sèche, la brousse ne suffit pas pour nourrir les troupeaux : les résidus de récolte et les tourteaux de coton sont alternativement utilisés. Nous distinguons les résidus de saison des pluies, essentiellement de mil rouge disponibles à partir de la mi-septembre et les résidus de saison sèche froide, de mil jaune, disponibles à partir de la mi-janvier. Ils donnent lieu à des transactions intra-villageoises entre les agriculteurs et les éleveurs. Les résidus de récolte sont vendus sous la forme de tas à l'intérieur du village, dont le prix varie en fonction de la quantité et de la qualité nutritive des tiges. Pour la saison sèche chaude, de mars à mai-juin, les éleveurs ont recours à l'achat de tourteaux de coton. Les tourteaux de coton étaient jusqu'en 1995 disponibles à prix d'usine pour les éleveurs qui faisaient la culture du coton : ceux-ci passaient leur commande en vendant leur coton, un sac de 50 kg pour 1 600 francs CFA. Depuis deux années, les sacs de tourteaux font souvent l'objet d'un commerce privé qui porte leur prix à 3 600 F le sac sur le marché de Mindif en 1997.

Lors du traitement statistique de l'enquête, des restrictions sont apportées dans l'ensemble des éléments donnés par le tableau 6.

---

<sup>33</sup> La charte de Moulvoudaye établie avec le DPGT réglemente l'utilisation de la retenue d'eau pour les troupeaux sédentaires et transhumants : les troupeaux bovins des commerçants en provenance du Tchad sont nombreux à passer par Moulvoudaye.

Dépenses	Unité	Prix	Destinataires
Impôt sur le bétail	Troupeau	De 3 000 à 5 000 F CFA par troupeau et par an	Chefferie et commune
Résidus	Tas	– de 3 000 à 6 000 F CFA pour un petit tas – de 4 000 à 8 000 F CFA pour un grand tas.	Villageois
Tourteaux	Sac	De 2 600 à 3 600 F CFA selon le lieu et l'époque	Commerçants du marché
Eau	Troupeau	1 800 ou 2 500 F CFA pour une saison sèche selon la taille du troupeau : plus ou moins de 30 bêtes	Responsable de la mare

Source : Enquêtes de terrain.

■ Tableau 5  
Récapitulatif des coûts et leur montant pour les élevages sédentaires.

Troupeaux sédentaires	Troupeaux itinérants
Vaccination	Vaccination
<i>Garama naï</i>	<i>Garama naï</i>
Résidus	Taxe de transhumance
Tourteaux	Laisser-passer de transhumance
Eau	Prélèvement pour l'herbe et pour l'eau ou <i>garama hu'do</i>
Sel et natron	Sel et natron
Salaire des bergers	Salaire des bergers
	Taxe de contrôle vétérinaire

Source : Enquêtes de terrain.

■ Tableau 6  
Inventaire des dépenses engagées pour les troupeaux sédentaires et itinérants.

Nous ne tenons pas compte des coûts de vaccination car ils sont considérés comme des coûts fixes indépendants des déplacements<sup>34</sup>. Les coûts du sel et du natron sont supposés équivalents pour les animaux sédentaires et itinérants ; il en est de même pour les coûts salariaux des bergers. Le coût de l'eau pour les éleveurs itinérants semble compris dans le coût de l'herbe<sup>35</sup> : officiellement, les pasteurs interrogés n'utilisent pas l'eau des mares réglementées.

Nous voulons comparer l'ensemble des coûts recensés dans le village de Katchel chez les éleveurs sédentaires et les coûts relevés dans les campements concernant les prélèvements pour l'accès aux pâturages.

### *Méthodologie et résultats*

Le choix de l'unité de comparaison est porté au niveau du troupeau qui constitue une unité économique de gestion : les prélèvements et les achats de tourteaux ont lieu pour le troupeau. Ce choix introduit un biais dans la mesure où les troupeaux sédentaires sont de taille réduite par rapport aux troupeaux mobiles : dans la zone d'étude, la moyenne des troupeaux sédentaires équivaut à 40 têtes de bétail et celle des troupeaux mobiles à 70 têtes<sup>36</sup>.

Pour évaluer le coût d'accès aux pâturages des troupeaux itinérants, nous faisons l'hypothèse que chaque lieu est interchangeable et à partir de l'arbre des données (fig. 4), nous calculons la moyenne d'un prélèvement dans un lieu.

En fonction du nombre d'étapes effectuées par les bergers, nous associons un ou plusieurs lieux à chaque troupeau. Sur chaque lieu, les troupeaux peuvent être soumis à des prélèvements comme le *garama nāī*, le *garama hu'do*, la taxe et le laisser-passer de transhumance.

Sur la base de 25 troupeaux enquêtés<sup>37</sup>, à raison d'un troupeau par campement, nous avons 60 prélèvements. En faisant la moyenne de

---

<sup>34</sup> La vaccination des troupeaux transhumants varie entre une et trois fois sur leur route alors que celle des troupeaux sédentaires n'excède pas deux vaccins sauf en cas d'épizootie.

<sup>35</sup> L'enquête a été conduite en saison des pluies lorsque l'eau est une ressource abondante : le choix de la gratuité de l'eau n'est peut-être pas représentatif de la réalité sur l'année entière.

<sup>36</sup> Ce biais peut être levé en rapportant le calcul à une unité de bétail.



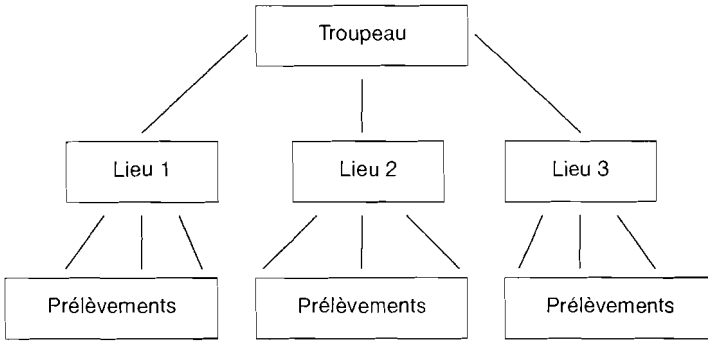


Figure 4  
Arbre pour le traitement des données concernant les campements.

ces prélèvements, nous obtenons ce qu'un troupeau paie dans un lieu pour accéder aux pâturages. En considérant qu'un troupeau itinérant fait trois étapes prolongées au cours d'une année de déplacements, nous multiplions ce chiffre par trois pour obtenir le coût moyen annuel d'accès aux pâturages pour un troupeau itinérant.

Pour les troupeaux sédentaires, nous additionnons l'ensemble des coûts proposés, *garama naï*, résidus, tourteaux et eau. L'unité statistique de base est le troupeau et l'échantillon est constitué par les 17 troupeaux du village de Katchel. À titre de comparaison, nous mentionnons les coûts de deux des cinq troupeaux sédentaires de Gagadjé et des deux troupeaux de N'Garoua (tabl. 7).

Les résultats montrent que le coût en pâturages et en alimentation des troupeaux itinérants est inférieur à celui d'un troupeau sédentaire pour les troupeaux des villages de Gagadjé et de Katchel. La réciproque est vraie pour les deux troupeaux de N'Garoua qui n'ont eu ni frais pour l'eau, ni frais en tourteaux en 1996-1997. Pour les troupeaux transhumants, il faudrait prendre en compte les dépenses qui ont lieu le reste de l'année au village, ce qui n'a pas été fait lors des enquêtes.

<sup>37</sup> Lors du calcul, nous prenons en compte les prélèvements effectués sur les troupeaux itinérants et transhumants pour élargir l'échantillon et dans la mesure où troupeaux transhumants et troupeaux itinérants donnent lieu à des prélèvements semblables dans un même lieu.

Critères de comparaison	Taille de l'échantillon	moyenne en francs CFA	Écart-type
Moyenne d'un prélèvement dans un lieu ou coût saisonnier d'un troupeau transhumant	25	5 430	2 729
Moyenne d'un prélèvement dans trois lieux ou coût annuel d'un troupeau itinérant	25	16 290	8 187
Coût annuel d'un troupeau sédentaire à Katchel	17	75 681	39 140
Coût annuel d'un troupeau sédentaire à Gagadjé	2	18 900	
Coût annuel d'un troupeau sédentaire à N'Garoua	2	7 500	

■ Tableau 7  
Les résultats par troupeau.

Les premières pluies qui sont arrivées tôt expliquent les faibles frais en tourteaux achetés dans les villages de Gagadjé et de N'Garoua. Les disparités entre Katchel et les autres villages sont dues à des différences éco-climatiques et à des pressions de pâture différentes durant la saison sèche : Gagadjé est situé dans une zone humide avec une petite réserve forestière : on y cultive du manioc, une mare permanente a été creusée. À 7 km de là, N'Garoua est bâti sur le cordon dunaire. À Katchel, le milieu naturel est sec, l'eau accessible en saison sèche se trouve à 6 km si on creuse des puits. Il y a peu d'éleveurs dans la zone de Gagadjé et de N'Garoua en saison sèche alors qu'à Katchel, on trouve un troupeau bovin dans chaque concession.

L'importance de l'écart-type associé au calcul sur les troupeaux sédentaires à Katchel montre que la gestion sédentaire des troupeaux est différenciée : certains éleveurs investissent dans l'achat de tourteaux et d'autres n'y consacrent que le minimum nécessaire à la survie de leurs animaux. L'écart-type associé au calcul sur les troupeaux itinérant reflète la disparité des prélèvements en fonction des campements.

### *Intérêt et limites d'une approche quantitative*

L'analyse de coûts demanderait à être étendue à plusieurs autres villages car la faiblesse de l'échantillon interdit de conclure de façon catégorique. L'incomplétude des prélèvements sur les troupeaux

mobiles a pu conduire à une sous-estimation des coûts : les coûts de l'accès aux pâturages au Tchad n'ont pas été pris en compte car les informations sur leur montant après négociations n'étaient pas disponibles. Les coûts des vols et des conflits qui entrent dans le coût global de la mobilité n'ont pas été étudiés lors des enquêtes. Ces coûts peuvent augmenter considérablement ceux de la transhumance. Pour les troupeaux sédentaires, le triplement du prix des tourteaux ces deux dernières années conduit à une forte augmentation des coûts fourragers. Le choix de l'unité statistique, le troupeau, se justifie parce qu'il constitue une unité de conduite aux pâturages et de prélèvements pour l'accès : en rapportant le coût à une unité de bétail, on accentue l'écart entre le coût d'un élevage itinérant et celui d'un élevage sédentaire. Les coûts de gardiennage qui sont absents de l'analyse ont un rôle important dans l'accès aux pâturages : ils sont différents en fonction de la mobilité ou de la sédentarité des troupeaux et des liens entre le propriétaire et le berger. Le type de gardiennage peut aussi expliquer le choix de certains axes de transhumance selon les liens sociaux du berger. Le parti pris économique d'une telle approche en termes de coûts ignore le poids des déterminants sociologiques et écologiques de la mobilité : en abordant ainsi cette pratique, nous la réduisons à un calcul standard au niveau du producteur.

## Conclusion

L'enquête se base sur les manifestations concrètes et évidentes des règles d'accès aux pâturages, c'est-à-dire sur l'ensemble des prélèvements effectués auprès des éleveurs mobiles. Ceux-ci ont toujours payé pour l'accès aux pâturages lors d'une étape prolongée. Il semble que certaines caractéristiques dans l'accès soient permanentes dans le temps, bien que les prélèvements soient faits par des autorités diversifiées : la régularité de la présence des troupeaux transhumants en un même lieu a pour effet des prélèvements décroissants ; le passage sans installation prolongée en un lieu n'engendre pas de prélèvements. D'autres ont changé : on est passé d'un règlement en bovins, courant avant l'Indépendance, à un règlement en monnaie, toujours précédé par une négociation. La négociation est une règle

d'échange dans laquelle on privilégie l'interlocuteur et le dialogue avant d'arriver au montant du prélèvement. Les règles d'accès aux pâturages sont ainsi des règles d'échange : au-delà de l'eau, du fourrage et de l'argent, quelles sont les « choses » échangées ? Les éléments de décision sur les prélèvements, autorités coutumières et administratives, *Ardo* et services de l'élevage ainsi que les intermédiaires entre la brousse et les villages, femmes, notables ou commerçants apparaissent comme des personnages-clés : c'est la coordination entre ces différents acteurs qui permet le bon fonctionnement et la reproduction des règles d'accès. Le pastoralisme apparaît comme un mode de vie flexible et réglementé.

Les résultats de l'enquête ne permettent pas de nommer explicitement les règles d'accès ni les conditions de leur reproduction. L'approche économique adoptée focalise sur les éléments de coûts au détriment des liens sociaux : les sociétés pastorales, étudiées aux plans géographique et anthropologique sont socialement très organisées pour garantir leur autonomie et leur reproduction. L'embryon d'enquête concernant la comparaison des coûts des élevages mobile et sédentaire est une preuve de la cohérence économique de ces sociétés vues de l'extérieur : les troupeaux mobiles peuvent être moins coûteux que les troupeaux sédentaires.

Dans la zone d'étude, la question des règles d'accès est liée à une occupation croissante des terres. L'espace pastoral se réduit et se dégrade, par manque d'entretien et parce que les intérêts du pouvoir sont souvent contradictoires : schématiquement, une autorité trouve un avantage économique à la présence des pasteurs mais elle ne pourra pas refuser des terres de brousse à des agriculteurs migrants. Les pasteurs, lorsqu'ils ne migrent pas, peuvent défendre leurs intérêts en se convertissant à l'agriculture : c'est leur statut d'agriculteur avant leur richesse en bétail qui leur donne une place dans les débats locaux.

## Bibliographie

- BEAUVILAIN A., 1989 —  
*Nord-Cameroun : crises et peuplement*. Thèse de Géographie, Coutances, tomes 1 et 2, 625 p.
- BOUTRAIS J., 1978 —  
*Deux études sur l'élevage en zone tropicale humide, Cameroun*. Paris, Orstom, Travaux et Documents, n° 88, 193 p.
- BOUTRAIS J. (dir.) et al., 1984 —  
*Le Nord du Cameroun, des hommes, une région*. Paris, Orstom, 551 p. + cartes.
- CLANET J.-C., 1989 —  
Systèmes pastoraux et sécheresses, *Les hommes face aux sécheresses*. Bret B. coord. IHEAL & EAST, Mayenne, France, p. 309-315.
- DESCHAMPS H. (dir.) et al., 1971 —  
*Histoire générale de l'Afrique noire*, Paris, PUF, tome 1 : 331-352 et tome 2 : 149-171.
- DIGARD J.-P., LANDAIS E., LHOSTE P., 1993 —  
La crise des sociétés pastorales. Un regard pluridisciplinaire. *Revue Elev. Méd. vét. Pays trop.*, 46 (4) : 683-692.
- DUPIRE M., 1962 —  
Des nomades et leur bétail. *L'homme* n° 1 : 22-39.
- DUPIRE M., 1962 —  
*Les facteurs humains de l'économie pastorale*. Ifan-Niger, 55 p.
- MOHAMMADOU E., 1978 —  
*Les Lamidats du Diamaré et du mayo Louti au XIX<sup>e</sup> siècle (Nord-Cameroun)*. Institute for the study of language and cultures of Asia and Africa, Tokyo, 324 p.
- FRÉCHOU H., 1966 —  
L'élevage et le commerce du bétail dans le nord du Cameroun. *Cahiers Orstom, série Sciences humaines*, vol. 3, n° 2, 125 p.
- LETENNEUR L. et al., 1992 —  
*Étude sur la commercialisation du bétail dans les provinces du Nord-Cameroun*. MINEPIA Cameroun, SFC Sedes Logos France, 209 p. + ann.
- MARTY A., 1996 —  
Pasteurs nomades, vers un espace négocié ? *Histoires de Développement, hommes et espaces*, n° 33 : 7-11.
- REISS D. et al., 1996 —  
Trois situations de gestion des ressources pastorales en zone soudano-sahélienne. *Actes de l'atelier d'échange sur l'agriculture des savanes*, Garoua, Cameroun, tome II, p. 1-16.
- SCHLAGER E., OSTROM E., 1992 —  
Property-rights regimes and natural resources : a conceptual analysis. *Land economics*, 68(3) : 249-262.
- SEIGNOBOS C., 1991 —  
L'élevage au Nord-Cameroun : entre transhumance et sédentarité. *Atlas Cirad-IEMVT* : 13-14.
- SCHOLTE et al., 1996 —  
*Participation des pastoralistes nomades et transhumants à la réhabilitation et à la gestion de la plaine inondable du Logone dans le Nord-Cameroun*. Dossier IIED n° 66, Programmes Zones Arides, 24 p.
- WEBER J., REVERET J.-P., 1993 —  
La gestion des relations sociétés-natures : modes d'appropriation et processus de décision. *Le Monde diplomatique*, collection Savoirs, 2 : 71-73.
- ZELTNER J.-C., 1953 —  
Notes relatives à l'histoire du Cameroun. *Études Camerounaises*, n° 35-36 : 5-18.